

Quelles conditions le réservoir doit-il remplir ?

Aucune réglementation ne régit l'installation ou le contrôle d'un réservoir à mazout en Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, un permis d'environnement peut être exigé et contenir certaines conditions spécifiques d'exploitation à respecter. Lors de la mise hors service d'une citerne, celle-ci doit être vidée, nettoyée, dégazée et enlevée.

Obligation d'un permis d'environnement?

Tout réservoir aérien de capacité inférieure à 3.000 L est exempt de permis d'environnement.

Tout réservoir aérien de capacité comprise entre 3.000 et 10.000 L et tout réservoir enfoui de capacité inférieure à 10.000 L nécessite un permis d'environnement de classe 3. Ce permis impose la déclaration du réservoir par l'exploitant au Collège des Bourgmestres et Echevins de la commune concernée. L'exploitation du réservoir peut être entamée dès que l'accusé de réception de la déclaration est affiché à proximité du réservoir et à un endroit visible depuis la voie publique.

Tout réservoir de capacité supérieure à 10.000 L nécessite un permis d'environnement de classe 2 ou 1. Ce permis impose non seulement la déclaration du réservoir mais également des conditions spécifiques d'exploitation comme défini dans l'ordonnance du 5 juin 1997. Pour plus d'information à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

Quelles sont les mesures de prévention à appliquer?

Malgré l'absence de réglementation en Région de Bruxelles-Capitale, il est toutefois indiqué de suivre les mesures suivantes de prévention de la pollution:

Nouveau réservoir	Réservoir existant
<ul style="list-style-type: none">• Répond aux normes de construction;• Installation sous la surveillance d'un organisme agréé;<ul style="list-style-type: none">◦ <u>Réservoir aérien</u> : double paroi ou simple paroi dans un encuvement étanche, permettant un contrôle visuel de toutes les parois, et pouvant contenir la moitié du contenu en cas de fuite.◦ <u>Réservoir enfoui</u> : Muni d'une double paroi et d'un système de détection de fuite.• Equipé d'un dispositif anti-débordement;• Entretien et contrôle régulier.	<ul style="list-style-type: none">• Equipé d'un dispositif anti-débordement;• Placement, si possible, d'un encuvement étanche pour les réservoirs aériens à simple paroi ;• Placement d'un système de détection de fuite sur les réservoirs à double paroi ;• Entretien et contrôle régulier.

Quels sont les contrôles à effectuer?

Malgré le fait qu'il n'existe pas de firmes ou de techniciens agréés pour l'entretien et le contrôle des réservoirs à mazout en Région de Bruxelles-Capitale, il est indiqué de faire appel à du personnel qualifié en la matière (en Flandre et en Wallonie, les techniciens agréés « Réservoir » doivent suivre une formation spécifique pour le contrôle des réservoirs à mazout).

Les points à contrôler sont les suivants :

Réservoir aérien	Réservoir enfoui
<ul style="list-style-type: none">• Contrôle visuel des installations de stockage (cuve – tuyaux - accessoires) et détection de traces de fuite;• Contrôle visuel de la corrosion de la cuve (si métal);• Contrôle visuel des parois extérieures de la cuve;• Contrôle de la présence d'eau et de boue dans la cuve;• Contrôle du dispositif anti-débordement (si présent).	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle visuel de l'extérieur (trou d'homme, point de remplissage, évent, conduites et accessoires);• Contrôle du dispositif anti-débordement (si présent);• Contrôle du système de détection de fuite (à double paroi);• Contrôle de présence d'eau et de boue dans la cuve ;• Test d'étanchéité de la cuve et des conduites ou un examen sur la corrosivité;• Contrôle de la protection cathodique (si présente);• Etude des pollutions observables à la surface.

Qu'est-ce qu'un permis d'environnement?

Le permis d'environnement tend à assurer la protection contre les dangers, nuisances ou inconvénients qu'une installation ou une activité est susceptible de causer, directement ou indirectement à l'environnement, à la santé ou à la sécurité de la population.

Qu'est-ce qu'un "technicien agréé"?

Technicien chargé de vérifier l'étanchéité des réservoirs et tuyauteries conformément à la législation en vigueur.

Qu'est-ce qu'un dispositif anti-débordement?

Deux dispositifs anti-débordement sont utilisés. Le sifflet d'alarme placé sur le réservoir, l'interruption du sifflement signale au fournisseur de mazout que le réservoir est presque plein. La sonde électronique, quant à elle, arrête automatiquement le remplissage lorsque le réservoir est presque plein.

Qu'est-ce qu'un système de contrôle d'étanchéité ou de surveillance de fuite?

Il s'agit d'un système de protection qui signale la moindre fuite dans le réservoir. La détection de fuite peut se faire en introduisant un liquide dans la double paroi du réservoir. Le système de détection de fuites consiste à contrôler le niveau de ce liquide. En cas de baisse du niveau, une alarme visuelle et/ou acoustique se déclenche. D'autres systèmes de détection de fuites sont également disponibles, notamment pour les réservoirs à simple paroi.

Qu'est-ce qu'un test d'étanchéité par ultrason?

Une pompe à vide effectue une légère dépression dans la cuve et les fuites produisent un signal ultrason. Deux capteurs sensibles placés dans la cuve (un au-dessus et l'autre dans le liquide) sont alors à même de déceler les plus petites perforations et de vérifier l'étanchéité de la citerne à mazout.

Qu'est-ce qu'un test de corrosivité?

Cette technologie permet d'évaluer les risques et la longévité de structures en métal enterrées. Grâce à cette technologie, les trois éléments fondamentaux intervenant dans le processus de corrosion sont analysés de manière isolée. Pour ce faire, certaines mesures sont directement prises sur place alors que d'autres nécessitent une analyse en laboratoire. La combinaison de toutes les données disponibles relatives au procédé de corrosion permet de faire une analyse du risque d'échec de la structure (la formation de fuites) et d'évaluer la longévité de la citerne.

Qu'est-ce qu'une plaque d'identification?

C'est une plaque inaltérable bien visible et clairement lisible, située à proximité de la tuyauterie de remplissage, où sont indiqués les renseignements suivants : le numéro et l'année de construction du réservoir, le produit stocké, le volume exprimé en litre, la date de l'épreuve d'étanchéité et sa validité.

Qu'est-ce qu'un encuvement?

Il s'agit d'une construction destinée à recueillir le combustible en cas de fuites. Il doit être étanche et fabriqué en matériaux non-inflammables. Sa contenance doit être au moins égale à la moitié de la capacité totale du ou des réservoirs qu'il contient.

Qu'est-ce qu'une attestation de conformité?

Il s'agit d'un rapport reprenant les résultats des contrôles effectués et la conformité (ou non-conformité) du réservoir à la réglementation.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter au numéro 078/152 150 ou à visiter notre site www.informazout.be.